

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à la poursuite de l'acquisition de milieux naturels d'intérêt dans le cadre de la Stratégie municipale de conservation des milieux naturels du territoire et de la protection de nos bassins versants d'eau potable, à des fins de conservation.

**2.** Le projet comprend l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis pour les acquisitions de milieux naturels visées à l'article 1.

**3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**4.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 2 500 000 \$.

**TOTAL : 2 500 000 \$**

Annexe préparée le 3 mars 2017 par :

---

Claire Rhéaume, conseillère en environnement  
Division de la foresterie et de l'horticulture  
Arrondissement de Beauport